

**RÈGLEMENT NUMÉRO 215
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le mercredi 22 août 2018, à 20 heures, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), a adopté le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle*.

L'adoption du Règlement numéro 215 a pour but de déterminer les modalités d'attribution des contrats de la MRC.

L'avis de motion de ce règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 5 juillet 2018.

Une copie du règlement peut être consultée aux bureaux et sur le site Internet de la MRC ainsi qu'aux bureaux des municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères.

Donné à Verchères, le 23 août 2018.




Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée **Suzanne Francoeur**, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil municipal, entre le 29 août et le 13 septembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour de août 2018.



Suzanne Francoeur
Directrice générale
et secrétaire-trésorière